Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20261102-02NOV2601-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 02 novembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27 octobre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27 octobre 2026.

Présents : Mesdames, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, JUMEL Typhaine, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, VILLET Emilie

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Philippe, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absents :, Madame BERCEGEAY Noëmie, Messieurs COUEDIC Jérôme, DUPE Laurent

Absente ayant donné procuration : Madame SYLVESTRE Audrey (procuration à BRULE Clarisse)

Secrétaire de séance : Madame BRULE Clarisse

02NOV26_01– Approbation du procès-verbal de la séance du 07 octobre 2026

Vu le procès-verbal de la réunion du 07 octobre 2026 envoyé par courriel à l'ensemble des conseillers ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 07 octobre 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 02 novembre 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance